

Dates clés de l'Union européenne

Source: CVCE. European NAVigator.

Copyright: (c) CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL: http://www.cvce.eu/obj/dates_cles_de_l_union_europeenne-fr-2582db7d-dddb-44ef-9dea-98916c68f775.html

Date de dernière mise à jour: 08/07/2016



Dates clés de l'Union européenne

9 mai 1950

Robert Schuman, ministre français des affaires étrangères, propose dans un discours inspiré par Jean Monnet, la mise en commun des ressources de charbon et d'acier entre la France et l'Allemagne.

18 avril 1951

Signature à Paris par la Belgique, l'Allemagne, la France, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas (les Six) du *Traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier* (CECA). Le traité est conclu pour une durée de cinquante ans à dater de son entrée en vigueur.

27 mai 1952

Les Six signent à Paris le traité sur la Communauté européenne de défense (CED).

23 juillet 1952

Entrée en vigueur du traité CECA. Les institutions de la CECA sont la Haute Autorité, le Conseil spécial de ministres, l'Assemblée commune et la Cour de justice. Un organe consultatif assiste la Haute Autorité: le Comité consultatif de la CECA.

30 août 1954

L'Assemblée nationale française rejette le traité instituant la CED.

25 mars 1957

Signature à Rome par les Six du *Traité instituant la Communauté économique européenne* (CEE) et du *Traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique* (CEEa ou Euratom). Signature de la *Convention relative à certaines institutions communes aux Communautés européennes*.

1er janvier 1958

Entrée en vigueur des traités de Rome instituant la CEE et l'Euratom. Chaque Communauté dispose d'un Conseil et d'une Commission. L'Assemblée et la Cour de justice sont des institutions communes aux trois Communautés. Quant aux organes consultatifs, le Comité économique et social est commun aux deux nouvelles Communautés tandis que la CECA garde son propre Comité consultatif. La Banque européenne d'investissement est chargée du financement de projets de développement régional dans le cadre de la CEE. Au sein des deux nouvelles Communautés, les décisions sont prises par le Conseil sur proposition de la Commission. Les traités prévoient une procédure de consultation de l'Assemblée.

8 avril 1965

Signature à Bruxelles du *Traité instituant un Conseil unique et une Commission unique des Communautés européennes*, dit traité de fusion des exécutifs. Un *Protocole sur les privilèges et immunités des Communautés européennes*, annexé au traité, remplace les protocoles propres à chaque Communauté.

28-29 janvier 1966

Compromis de Luxembourg sur le besoin d'un accord unanime «lorsque des intérêts très importants d'un ou de plusieurs partenaires sont en jeu». Après avoir mené la politique dite de la «chaise vide» pendant sept mois, la France reprend sa place au Conseil.

1er juillet 1967

Entrée en vigueur du traité de fusion des exécutifs. La Commission, le Conseil, l'Assemblée et la Cour de justice sont des institutions communes aux trois Communautés.

1er juillet 1968

Entrée en vigueur de l'union douanière. Les droits de douane et les restrictions quantitatives à l'entrée et à la sortie des marchandises sont éliminés entre les États membres et le tarif douanier commun est introduit envers les États tiers.

22 avril 1970

Signature à Luxembourg du *Traité portant modification de certaines dispositions budgétaires des traités instituant les Communautés européennes et du traité instituant un Conseil unique et une Commission unique des Communautés européennes*. Le traité prévoit l'accroissement des pouvoirs budgétaires de l'Assemblée suite au remplacement des contributions financières des États membres par des ressources propres aux Communautés. Il entre en vigueur le 1er janvier 1971.

1er janvier 1973

Adhésion du Danemark, de l'Irlande et du Royaume-Uni aux Communautés européennes.

9 et 10 décembre 1974

Les chefs d'État ou de gouvernement des Communautés, réunis à Paris au sommet, donnent naissance au Conseil européen en décidant de se réunir au moins trois fois par an.

4 mars 1975

Déclaration commune de l'Assemblée, du Conseil et de la Commission instituant une procédure de concertation suite à l'accroissement des pouvoirs budgétaires de l'Assemblée.

22 juillet 1975

Signature à Bruxelles du *Traité portant modification de certaines dispositions financières des traités instituant les Communautés européennes et du traité instituant un Conseil unique et une Commission unique des Communautés européennes*. Le traité renforce les pouvoirs budgétaires de l'Assemblée et prévoit la création d'une Cour des comptes. Il entre en vigueur le 1er juin 1977.

20 septembre 1976

Adoption de l'*Acte portant élection des représentants à l'Assemblée au suffrage universel direct*.

7-10 juin 1979

Première élection de l'Assemblée au suffrage universel direct.

1er janvier 1981

Adhésion de la Grèce aux Communautés européennes.

14 juin 1985

Signature à Schengen de l'*Accord relatif à la suppression graduelle des contrôles aux frontières communes* par la Belgique, l'Allemagne, la France, le Luxembourg et les Pays-Bas.

1er janvier 1986

Adhésion de l'Espagne et du Portugal aux Communautés européennes.

17 et 28 février 1986

Signature à Luxembourg et à La Haye de l'*Acte unique européen*. Il contient des dispositions modifiant les traités instituant les Communautés européennes et des dispositions instituant une coopération politique européenne.

1er juillet 1987

Entrée en vigueur de l'Acte unique européen (AUE). L'AUE vise à établir progressivement le marché intérieur au cours d'une période expirant le 31 décembre 1992. Dans ce but, il prévoit l'adoption de mesures relatives au rapprochement des législations des États membres, y compris dans les domaines de protection de la santé, du milieu de travail, de l'environnement et des consommateurs. L'AUE introduit les procédures de coopération et d'avis conforme. Il augmente les pouvoirs législatifs du Parlement européen et étend le champ d'application du vote à la majorité qualifiée au sein du Conseil. L'AUE institutionnalise le Conseil européen et officialise l'appellation «Parlement européen», que l'Assemblée utilise depuis 1962. Il octroie la possibilité au Conseil d'adjoindre à la Cour de justice une juridiction de première instance. En outre, il codifie les pratiques de coopération intergouvernementale en matière de politique étrangère (coopération

politique européenne).

24 octobre 1988

Décision du Conseil instituant un Tribunal de première instance des Communautés européennes.

19 juin 1990

Signature à Schengen de la *Convention d'application de l'accord de Schengen du 14 juin 1985 relatif à la suppression graduelle des contrôles aux frontières communes* par la Belgique, l'Allemagne, la France, le Luxembourg et les Pays-Bas. Cette convention complète l'accord du 14 juin 1985.

7 février 1992

Signature à Maastricht du *Traité sur l'Union européenne*. Il fonde l'Union sur les Communautés européennes (premier pilier), complétées par deux domaines de coopération (deuxième et troisième piliers): la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) et la justice et les affaires intérieures (JAI).

1er janvier 1993

Entrée en vigueur du marché intérieur. Il comporte un espace sans frontières intérieures dans lequel la libre circulation des marchandises, des personnes, des services et des capitaux est assurée.

1er novembre 1993

Entrée en vigueur du traité sur l'Union européenne. La Communauté économique européenne (CEE) devient la Communauté européenne (CE). Lancement de l'instauration par étapes de l'Union économique et monétaire (UEM) débouchant à terme sur l'adoption d'une monnaie unique et l'établissement d'une Banque centrale européenne. Introduction de la procédure de codécision. Accroissement des pouvoirs législatifs et de contrôle du Parlement européen. Extension du champ d'application du vote à la majorité qualifiée au sein du Conseil. Création du Comité des régions et du Médiateur européen. La Cour des comptes acquiert le statut d'institution. Instauration d'une citoyenneté de l'Union européenne.

29 mars 1994

Les ministres des Affaires étrangères, réunis en session informelle à Ioannina, adoptent une décision de compromis fixant les règles de prise de décision à la majorité qualifiée au Conseil, dans la perspective du quatrième élargissement de l'Union européenne.

1er janvier 1995

Adhésion de l'Autriche, de la Finlande et de la Suède à l'Union européenne.

26 mars 1995

Entrée en vigueur de la Convention de Schengen, du 19 juin 1990, en Belgique, en Allemagne, en Espagne, en France, au Luxembourg, aux Pays-Bas et au Portugal. Par la suite, l'espace Schengen s'étend progressivement à d'autres États.

2 octobre 1997

Signature du *Traité d'Amsterdam modifiant le traité sur l'Union européenne, les traités instituant les Communautés européennes et certains actes connexes*.

1er juin 1998

Établissement de la Banque centrale européenne.

1er janvier 1999

Lancement officiel de l'euro. La Belgique, l'Allemagne, l'Espagne, la France, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, l'Autriche, le Portugal et la Finlande adoptent l'euro comme monnaie unique.

1er mai 1999

Le traité d'Amsterdam entre en vigueur. Accroissement des pouvoirs législatifs et de contrôle du Parlement européen. Extension du champ d'application du vote à la majorité qualifiée au sein du Conseil. Le domaine

des «Visas, asile, immigration et autres politiques liées à la libre circulation des personnes», qui relevait du troisième pilier, s'intègre dans le premier. Le troisième pilier devient celui de la coopération policière et judiciaire en matière pénale. Possibilité d'instaurer des coopérations renforcées. Un protocole intègre l'acquis de Schengen, en tant que coopération renforcée entre treize États (les Quinze à l'exception du Royaume-Uni et de l'Irlande), dans le cadre de l'Union européenne. Mécanisme de sanction en cas de violation grave et persistante des valeurs communes.

7 décembre 2000

Proclamation solennelle à Nice de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.

1er janvier 2001

La Grèce rejoint la zone euro.

26 février 2001

Signature du *Traité de Nice modifiant le traité sur l'Union européenne, les traités instituant les Communautés européennes et certains actes connexes*.

1er janvier 2002

Mise en circulation des pièces et billets en euros.

28 février 2002

Le Conseil européen de Laeken, dans une déclaration du 15 décembre 2001 sur l'avenir de l'Union, convoque une *Convention sur l'avenir de l'Europe*. La Convention se réunit à Bruxelles du 28 février 2002 au 10 juillet 2003.

23 juillet 2002

Expiration du traité CECA cinquante ans après son entrée en vigueur. Les secteurs du charbon et de l'acier sont intégrés dans le traité CE. Le Comité économique et social reprend les activités du Comité consultatif de la CECA.

1er février 2003

Le traité de Nice entre en vigueur. Accroissement des pouvoirs législatifs et de contrôle du Parlement européen. Extension du champ d'application du vote à la majorité qualifiée au sein du Conseil. Ajustements dans la composition et le fonctionnement des institutions en vue du cinquième élargissement de l'Union (entre autres, pondération des voix au Conseil, composition de la Commission, extension de la procédure de codécision, compétence du Tribunal de première instance pour connaître des questions préjudicielles, possibilité d'adjoindre des chambres juridictionnelles au Tribunal). Assouplissement du système des coopérations renforcées. Mécanisme de prévention en cas de risque clair de violation grave des valeurs communes.

18 juillet 2003

Conformément au mandat que le Conseil européen de Laeken des 14 et 15 décembre 2001 lui a confié, la *Convention sur l'avenir de l'Europe*, présidée par Valéry Giscard d'Estaing, remet à la Présidence italienne du Conseil européen, un *projet de traité établissant une Constitution pour l'Europe*.

1er mai 2004

La République tchèque, l'Estonie, Chypre, la Lettonie, la Lituanie, la Hongrie, Malte, la Pologne, la Slovénie et la Slovaquie adhèrent à l'Union européenne.

29 octobre 2004

Signature à Rome du *traité établissant une Constitution pour l'Europe*.

Une conférence intergouvernementale adopte à Rome, le 29 octobre 2004, le *traité établissant une Constitution pour l'Europe*, sur base du projet réalisé par la Convention européenne. L'échec des référendums organisés en France, le 29 mai 2005, et aux Pays-Bas, le 1^{er} juin 2005, amène d'autres États membres à suspendre leur processus de ratification. N'ayant pas été ratifié par tous les États membres, le

traité constitutionnel n'entre pas en vigueur.

1er janvier 2007

La Bulgarie et la Roumanie adhèrent à l'Union européenne. La Slovénie rejoint la zone euro.

13 Décembre 2007

Signature du *traité de Lisbonne modifiant le traité sur l'Union européenne et le traité instituant la Communauté européenne*.

Traité inspiré sur le fond par le traité constitutionnel, il permet à l'Union de sortir de l'impasse institutionnelle dans laquelle elle était plongée.

1er janvier 2008

Chypre et Malte rejoignent la zone euro.

1er décembre 2009

Le traité de Lisbonne entre en vigueur. Il modifie le traité sur l'Union européenne et le traité instituant la Communauté européenne qu'il renomme « traité sur le fonctionnement de l'Union européenne ». Octroi de la personnalité juridique à l'Union. Fusion des trois piliers. Renforcement des pouvoirs législatifs et budgétaires du Parlement européen. Nouvelle définition et extension du vote à la majorité qualifiée au sein du Conseil. Réforme des institutions de l'Union (entre autres, présidence stable du Conseil européen, création du poste de « haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité »). Renforcement du rôle des parlements nationaux dans le processus de décision de l'Union. Nouveau droit d'initiative citoyenne. Reconnaissance des droits, libertés et principes énoncés dans la Charte des droits fondamentaux qui devient juridiquement contraignante.

(Juillet 2010)